BEEFP - Numéro 96-73

Fort Beauséjour (Nouveau-Brunswick)

Abri à pique-nique : kiosque

Lieu historique national du Fort-Beauséjour

Le kiosque, situé dans le lieu historique national du Fort-Beauséjour, a été déménagé dans le fort dans les années 1920. Conçu pour servir de kiosque à musique ouvert, il a plus tard été encloisonné. Il sert maintenant d'abri à pique-nique. Patrimoine canadien en est le gardien. <u>Voir</u> le rapport 96-73 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le kiosque a été désigné édifice reconnu en raison de son importance environnementale et architecturale et de ses associations historiques.

Le bâtiment est niché sur un terrain légèrement vallonné, le long de la côte dont l'horizon s'étend à perte de vue. Son apparence de chalet et son emplacement avec d'autres installations de soutien créent un groupe de bâtiments pittoresques à côté des ruines d'un fort. Le kiosque est bien connu puisqu'il fait partie d'un complexe de bâtiments fréquemment utilisés par les visiteurs.

Le bâtiment octogonal présente un profil simple et un vaste espace intérieur ouvert qui correspond à sa fonction. Les matériaux naturels texturés, parement et garnitures en bois, conviennent au cadre et renforcent le style traditionnel simple caractéristique des autres installations de soutien sur l'emplacement.

L'installation de soutien, ainsi que ses finitions et ses matériaux, est associée aux efforts de la Direction des parcs nationaux visant à évoquer une image traditionnelle vaguement liée au passé historique propre à certains lieux.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale du kiosque réside dans sa forme octogonale et ses proportions simples, les détails et les matériaux de sa construction, sa disposition et ses matériaux intérieurs originaux, et ses rapports avec l'emplacement.

La structure octogonale à toit en croupe, d'un étage, présente un groupement et un profil intéressants. Les façades simples et symétriques dégagent une horizontalité marquée en raison du parement continu sous le seuil et des rangées de fenêtres au-dessus, qui encerclent la structure. En tant que kiosque à musique, la structure aurait eu besoin d'un emplacement protégé et très visible, sur un terrain élevé, et cette

BEEFP - Numéro 96-73

Fort Beauséjour (Nouveau-Brunswick)

Abri à pique-nique : kiosque

Lieu historique national du Fort-Beauséjour

utilisation originale a défini la forme et le profil du bâtiment. La superficie au sol octogonale, le profil du toit et le groupement géométrique devraient être conservés.

Le caractère domestique modeste du bâtiment découle de l'utilisation de matériaux et de détails simples. Le parement en bois horizontal, les larges garnitures de porte et de fenêtre, l'entablement et la sous-face en bois sont des éléments caractéristiques de la conception et devraient être respectés. Un programme d'entretien régulier préserverait les matériaux extérieurs.

Le toit actuel en bardeaux d'asphalte constitue une intrusion moderne. Il faudrait effectuer des recherches pour déterminer les matériaux et la couleur du toit original afin choisir des éléments semblables quand viendra le temps de remplacer la toiture.

Les fenêtres à guillotine en bois, à plusieurs carreaux, semblent correspondre à la conception traditionnelle et elles devraient être préservées.

Le grand volume intérieur, avec un plafond en pente qui s'élève vers une surface centrale plate et octogonale, a un caractère géométrique. Il faudrait préserver le volume ouvert. Les éléments et les finitions intérieurs qui subsistent (comme la finition du toit en planches étroites, les poteaux et poutres des murs avec leurs panneaux intercalaires et le parquet en lames de bois) devraient être protégés et conservés.

L'accès au site et la superficie au sol du bâtiment n'ont pas changé depuis la construction du bâtiment et devraient être respectés. Le terrain dégagé gazonné devrait être conservé. L'échelle des matériaux et des détails de la rampe ainsi que leur apparence plus moderne ne s'harmonisent pas avec le caractère domestique traditionnel du reste du bâtiment. Au moment de remplacer la rampe, il faudrait envisager des matériaux et des détails qui conviennent au caractère du bâtiment.

Le 4 mars 1997

Pour plus d'information, voir le Code pratique du BEEFP.